



Vente de fond de commerce

Par **Roxxjzt**, le 10/10/2022 à 18:25

Bonjour, je détient 200 part dans ma société et mon ex conjoint 100 part. Je suis gérante majoritaire d'un salon de coiffure, mon ex conjoint lui est seulement associé.

je cherche aujourd'hui à vendre mon fond de commerce, dois je demander l'autorisation à mon associé ? Puis je vendre sans son accord, une fois la vente conclu et les dettes remboursées, s'il y a un reste d'argent, dois je obligatoirement lui verser 30% ou je peux seulement lui redonner sa mise de départ ?

mon comptable m'as informé que je pouvait prendre le restant en salaire et que de ce fait je n'aurai pas besoin de lui verser 30% mais seulement lui rembourser son investissement de départ
merci

Par **Pierrepauljean**, le 10/10/2022 à 19:49

bonjour

même si vous êtes gérant, il vous faut une autorisation d'AG pour vendre..ou bien vous vendez uniquement vos parts

avez vous informé votre associé de votre intention ?

Par **Roxxjzt**, le 10/10/2022 à 20:08

Bonjour, non je souhaite vendre le fond de commerce.

Non je ne l'ai pas encore informé